

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023**

N°DCM-2023-039

OBJET :

URBANISME

Nuancier communal

Centre ancien et périphérie

Façades, menuiseries,
devantures, toitures, clôtures

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, ap ès convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Ont donné un pouvoir :

Mme BAS-DÈSFARGES représentée par M. MARTINON, M. POCHON représenté par Mme ROBIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Monsieur JACQUARD explique aux conseillers municipaux que le nuancier élaboré avec le CAUE de l'Ain s'appliquera au centre ancien, c'est-à-dire à la zone UA du PLU, et à la périphérie correspondant aux lotissements et fermes isolées. Il concernera les façades, menuiseries, devantures commerciales, et les couvertures des bâtiments accueillant de l'habitat ou de l'activité. Des préconisations pour les clôtures, véritables éléments du paysage urbain, sont également inscrites. Il rappelle que Châtillon-sur-Chalaronne est soumise à un périmètre de protection au titre des monuments historiques. Tous les projets s'inscrivant à l'intérieur de ce périmètre sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et devront se conformer à ses prescriptions. Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver cette nouvelle charte chromatique ou nuancier communal ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le nuancier communal de Châtillon-sur-Chalaronne tel qu'il est annexé à la présente délibération,

PRECISE que ce document sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Ainsi délibéré le 3 avril 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **05 AVR. 2023**

Et dépôt en Préfecture

Le : **05 AVR. 2023**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230403-DCM-2023-039-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE (01)

Nuancier communal



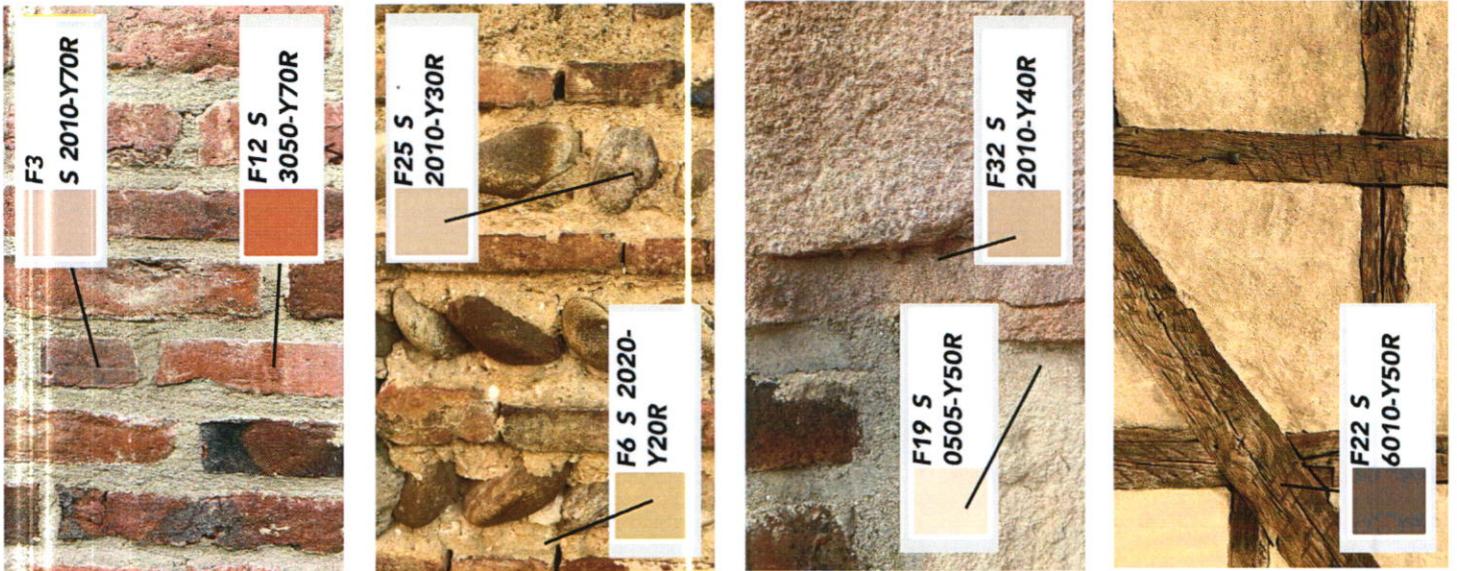
Scénario réception en préfecture
01-20190939-20230403-01-2023-39-D
Date de réception préfecture : 05/04/2023

UN NUANCIER COMMUNAL REFLET DES TEINTES LOCALES & DE LEURS HARMONIES

Le nuancier est issu des teintes des matériaux historiquement employés, en particulier les grès présents en encadrement de baie ou en chaînage d'angle, de la couleur des sols comme les argiles employés en brique. Les couleurs plus vives sont issues des ocres naturelles.

S'inscrire dans le respect de cette chromatique permet une harmonie et une bonne intégration.

Panorama de matériaux identitaires présents dans le centre ancien de Châtillon-sur-Chalaronne



MATÉRIAUX & COULEURS PRÉDOMINANTS

Par l'abondance de l'argile présente sur le territoire, la brique de terre cuite et le carron sont les matériaux les plus employés dans le centre historique. Les soubassements des bâtis, sont soit en pierre, souvent des galets roulés, soit ou avec des carrons, une brique épaisse compactée et cuite, pour permettre d'éviter les remontées capillaires.

La pierre de taille est présente suivant deux grands principes :

- En moellon de petits appareils, souvent en soubassement des édifices ou des murs de clôture,
- En pierre de taille dans les encadrements de baie ou chaînage d'angle, voire en façade entière.

Le bois est utilisé en pans de bois, encorbellement ou ponctuellement pour les linteaux bois.

Des badigeons de chaux, lait de chaux ou eaux fortes participait, outre l'ornementation des façades, historiquement à la protection des assemblages en bois.

Les enduits traditionnels des façades sont tous à base de chaux hydraulique mélangée au sable de rivière dont la couleur et l'aspect des grains participent aux reflets des pigments.

Les pigments sont dérivés des nuances d'ocres des argiles, allant de l'ocre rouge à l'ocre jaune en passant par des ocres orange flamboyant, ocre terre brûlée, ocre beige, ocre gris mauve voire ocre schiste vert.

CHOIX D'UNE COULEUR

Il est indispensable d'apporter une attention particulière à l'environnement proche afin que le bâtiment à édifier ou à rénover s'y intègre le mieux possible. Il est important d'observer les couleurs dominantes et les ambiances chromatiques environnantes afin d'intégrer son projet dans le contexte. À savoir :

- 1- Tenir compte de l'environnement naturel et architectural dans lequel se trouve le bâtiment ;
- 2- Choisir une couleur de fond de façade qui s'associera avec la couleur de la toiture (teinte rouge pour la plupart des cas) mais aussi avec les éléments de décors ou constructifs (bois / pierre / carrons / métal / menuiseries / ...) ;
- 3- Choisir une teinte pour les menuiseries en accord avec le fond de façade ;
- 4- Choisir une couleur pour les éléments spécifiques (modénature / bardage / serrurerie / ...) ;



La classification NCS (Natural Color System) est un référencement universel inventé en 1920 par le Scandinavian Colour Institute.

C'est l'un des systèmes les plus complets pour exprimer une teinte.

Il est utilisé principalement pour qualifier les teintes de badigeons ou les enduits de façade.

Le codage des couleurs se décompose en trois entités :

- La teneur en noir, en pourcentage par pas de 10,
- La saturation, du pâle au soutenu, en pourcentage par pas de 10,
- La teinte, par un code à deux chiffres correspondant au pourcentage du mélange de deux couleurs fondamentales (R pour rouge, Y pour jaune, G pour vert, B pour bleu).

Ex : NCS S 3060-B est un bleu clair moyennement saturé

Ex : NCS S 2030-G40Y est une couleur peu saturée mélangeant 60% de vert et 40% de jaune

Voir vidéo « comment fonctionne un nuancier NCS »

<https://www.youtube.com/watch?v=bbOASGBpqn0>

Le RAL (Rutherford Appleton Laboratory) est un système de correspondance européen inventé en Allemagne en 1927. Contrairement au référentiel NCS, il est beaucoup moins riche en nuances. Il est à réserver aux teintes de menuiseries ou serrurerie. Chaque chiffre correspond à un nom unique traduit en six langues (allemand, anglais, français, espagnol, italien et néerlandais).

Ex : RAL 6013 Schilfgrün - Reed green - vert jonc - verde caña - Verde canna - rietgroen

Ex : RAL 7006 Steingrau - Stone grey - gris pierre - gris piedra - grigio pietra - steengrijs

Vidéo « Nuancier RAL K5 CLASSIC » finition satinée 2010 teintes

<https://www.youtube.com/watch?v=oLsDI9KJmq8>

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230403-DCM-2023-039-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

SOMMAIRE :

PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN	P4
PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN - FAÇADES	P5
PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN - MENUISERIES	P6
PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN - DEVANTURES	P7
PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN - TOITURES	P8
PARTIE 2 - NUANCIER PERIPHERIE	P9
PARTIE 2 - PERIPHERIE - FAÇADES	P10
PARTIE 2 - PERIPHERIE - MENUISERIE	P11
PARTIE 2 - PERIPHERIE - TOITURES	P12
PARTIE 2 - PERIPHERIE - CLÔTURES	P 13 et 14
PARTIE 3 - NUANCIER BÂTIMENT AGRICOLE - FAÇADES	P15
PARTIE 4 - NUANCIER BÂTIMENT INDUSTRIEL - FAÇADES	P16

PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN

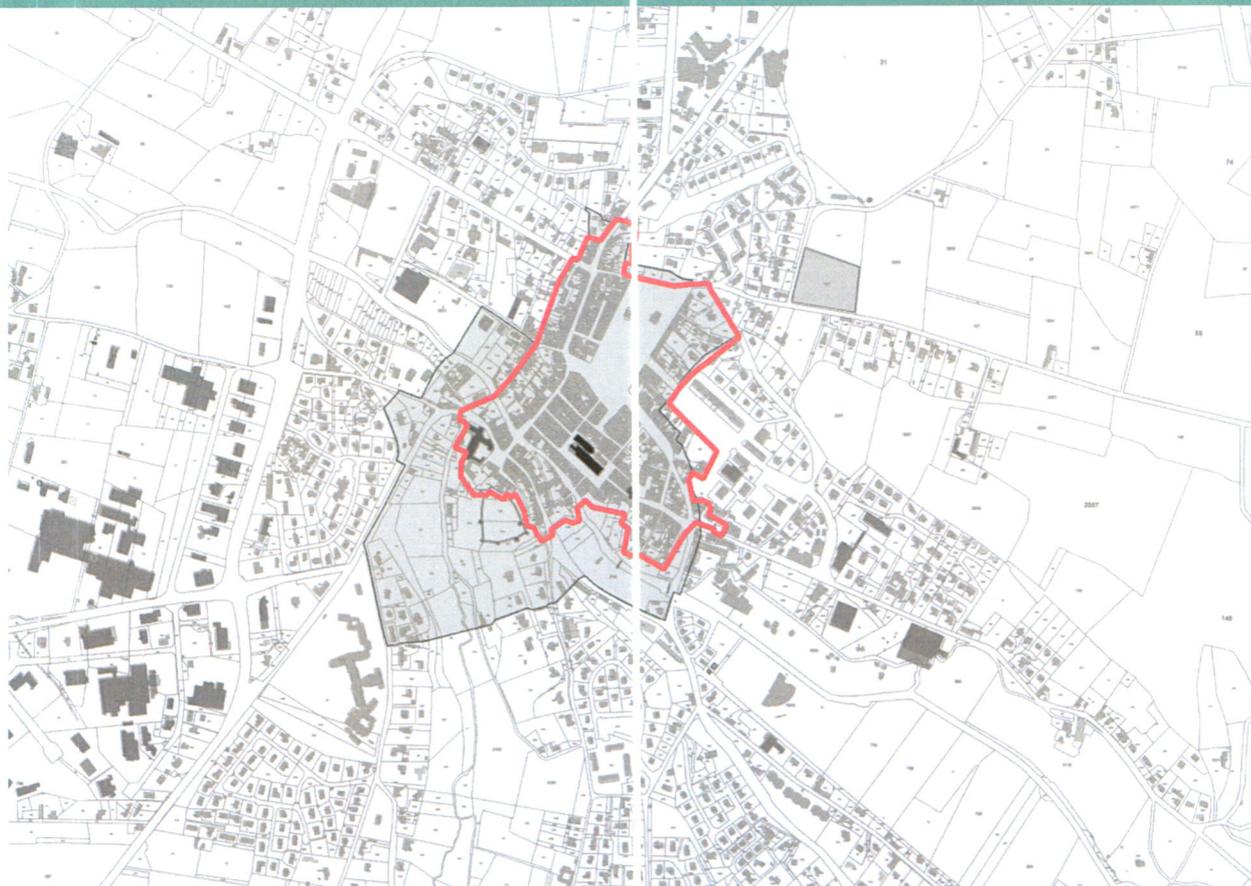
Le présent nuancier s'applique au centre ancien, c'est-à-dire la zone UA du PLU. Il concerne les façades, menuiseries, devantures commerciales, et les couvertures.

Le périmètre de protection au titre des monuments historiques :

La commune de Châtillon-sur-Chalaronne est délimitée par un **périmètre de protection au titre des monuments historiques**. Ainsi, tous les projets s'inscrivant à l'intérieur de ce dernier sont soumis à l'avis de **l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)** et devront se conformer strictement à ses prescriptions. Des permanences sont régulièrement organisées avec l'ABF et le service instructeur en Mairie afin d'étudier les projets en amont de tout dépôt de dossier.

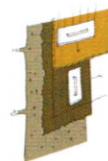
4 grandes règles :

- 1- Les enduits de couleur vive, à gros relief, ainsi que le ciment gris, sont exclus ;
- 2- En l'absence de volets extérieurs, les ouvertures des fenêtres seront encadrées d'un bandeau continu d'environ 18 cm de large ;
- 3- L'emploi sans enduit des matériaux destinés à être recouverts est interdit pour les façades.
- 4- Les façades doivent être peintes ou enduites à moins que les matériaux utilisés soient, de par leur nature et leur mise en œuvre, d'une qualité suffisante pour rester apparents. **(Extrait du PLU)**



En grisé, repérage du secteur Monument historique, soumis à avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Le périmètre rouge représente la zone UA du PLU.

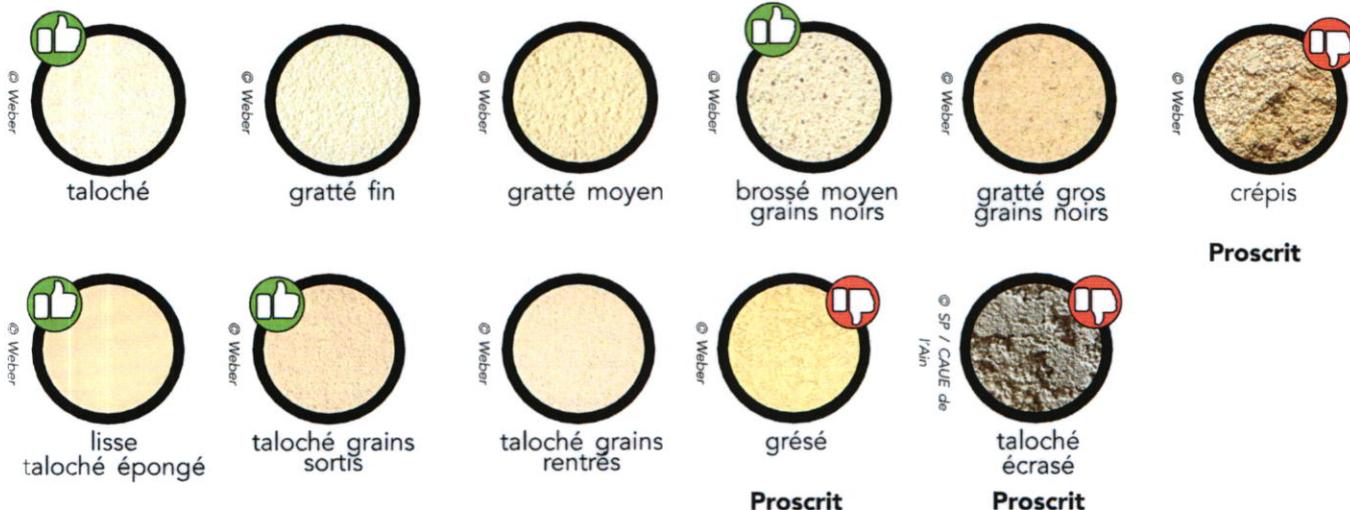
Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230403-DCM-2023-039-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023



PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN - FAÇADES

Finitions des enduits

- Privilégier des enduits lisses, moins soumis dans le temps à l'encrassement.
- Faire attention à ne pas créer de sur-épaisseur de l'enduit par rapport aux éléments en pierre de taille (chaîne d'angle, encadrement, linteau...)



PALETTE NUANCIER FOND DE FAÇADE

Sur les petits linéaires de façade préférer des teintes soutenues et sur les grands linéaires de façade préférer des teintes pastel.

Les tons clairs sont à utiliser pour les modénatures. Les valeurs des façades sont de moyen clair à moyen foncé.

F1 S 2010-Y30R Weber Brun Clair (044)	F8 S 5020-Y6CR Weber : Brun Rocaille (658)	F15 S 3639-Y18R Weber : Ocre Toscane (314)	F22 S 1010-Y30R Weber : Crème (041)
F2 S 2010-Y65R Weber : Rosé Cendré Clair (247)	F9 S 4020-Y60R Weber : Rose Brun (320)	F16 S 6010-Y50R Weber : Brun Chaume (345)	F23 S 1010-Y20R Weber : Pierre Claire (015)
F3 S 2210-Y70R Weber : Beige Bauxite (118)	F10 S 3060-Y80R Weber : Rubis (179)	F17 S 5020-Y40R Weber : Brun Liège (296)	F24 S 1010-Y30R Weber : Beige (009)
F4 S 3020-Y40R Weber : Ocre Rouge Moyen (313)	F11 S 4050-Y70R Weber : Rouge Kaolin (944)	F18 S 5020-Y20R Weber : Dune (537)	F25 S 1704-28R Weber : Blanc Craie (324)
F5 S 3050-Y50R Weber : Terre d'ocre (285)	F12 S 3060-Y70R Weber : Rouge Latérite (940)	F19 S 3520-Y20R Weber : Brun Foncé (013)	F26 S 1005-Y20R Weber : Beige Clair (207)
F6 S 4030-Y50R Weber : Terre Rouge Brun (303)	F13 S 3060-Y60R Weber : Orange Terracotta (931)	F20 S 2020-Y20R Weber Mordoré (232)	F27 S 2010-Y20R Weber : Terre Beige (212)
F7 S 4030-Y70R Weber : Brique Rouge (330)	F14 S 2050-Y20R Weber : Ocre intense (295)	F21 S 2010-Y30R Weber : Pierre Foncée (017)	F28 S 0502Y50R Weber : Blanc (000)

Dans le secteur protégé, chaque projet doit faire l'objet d'une validation au cas par cas par le service urbanisme et l'UDAP. En dehors du secteur protégé, cette validation est faite par le service urbanisme. Certaines teintes sont réservées pour les surélévations des édifices en carrons apparents ou ponctuellement pour des édifices étroits ou un porche d'entrée d'immeuble



PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN - MENUISERIES

 M1 Blanc perlé RAL 1013	 M12 Gris silex RAL 7032	 M23 Bleu pigeon RAL 5014
 M2 Ivoire clair RAL 1015	 M13 Gris soie RAL 7044	 M24 Bleu pastel RAL 5024
 M3 Ivoire RAL 1014	 M14 Telegris 4 RAL 7047	 M25 Turquoise pastel RAL 6034
 M4 Beige vert RAL 1000	 M15 Violet pastel RAL 4009	 M26 - Turquoise menthe RAL 6033
 M5 Ocre rompu (Weber 215) NCS 3010-Y25R	 M16 Violet rouge RAL 4002	 M27 - Vert pin RAL 6028
 M6 Brun pâle RAL 8025	 M17 Rouge carmin RAL 3002	 M28 - Vert réséda RAL 6011
 M7 - Gris quartz RAL 7039	 M18 Rouge oxyde RAL 3009	 M29 Vert pâle RAL 6021
 M8 - Gris souris RAL 7005	 M19 Rouge vin RAL 3005	 M30 Jaune genêt RAL 1032
 M9 Telegris 2 RAL 7046	 M20 - Violet pourpre RAL 4007	 M31 Rouge corail RAL 3016
 M10 - Gris fenêtre RAL 7040	 M21 Bleu violet RAL 5000	
 M11 Gris ciment RAL 7033	 M22 - Bleu aistant RAL 5023	

Dans le secteur protégé, chaque projet doit faire l'objet d'une validation au cas par cas par le service urbanisme et l'UDAP. En dehors du secteur protégé, cette validation est faite par le service urbanisme.

Le volet à écharpe, qui dessine un 'Z' lorsqu'il est ouvert est, un modèle que l'on doit éviter.

L'ensemble volet et pentures sera peint de la même couleur que la menuiserie.

L'aspect faussement rustique donné par un vernis ou une lasure transparente n'est pas traditionnel.



PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN - DEVANTURES

	D1 Bleu cobalt RAL 5013		D10 - Brun terre de Sienne RAL 8001
	D2 Bleu outremer RAL 5002		D11 Jaune ocre RAL 1024
	D3 Bleu gentiane RAL 5010		D12 Jaune Miel RAL 1005
	D4 - Bleu signalisation RAL 5017		D13 Jaune soleil RAL 1037
	D5 Bleu turquoise RAL 5018		D14 Orangé rouge RAL 2001
	D6 Bleu d'eau RAL 5021		D15 Rose nacré RAL 3033
	D7 Vert patine RAL 6000		D16 Rouge rubis RAL 3003
	D8 Vert feuillage 6002		D17 Rouge beige RAL 3012
	D9 Gris brun RAL 7013		D18 Vieux rose RAL 3014
			D19 Rose clair RAL 3015

Pour les devantures, il est possible d'utiliser les teintes des menuiseries et cette gamme complémentaire.

Le nom de l'enseigne est en lettres peintes ou en lettres découpées dont la taille est inférieure à 30 cm.

L'éclairage LED direct est proscrit.

Une gamme de couleurs réduites suffit à l'identification d'un établissement.

La devanture, y compris les stores et les enseignes, est constituée de 3 teintes maximum : une teinte dominante/ 1 ou 2 teintes secondaires.

La couleur dominante doit être sobre, mate et dans les tons pastel ou foncés (on évitera le blanc et le noir purs).

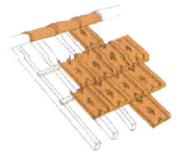
Les couleurs très vives, saturées et/ou brillantes ont pour objet de souligner certains effets de la devanture et sont donc limitées en surface (lettrage, liseré...).

Exemple de rue commerçante RDC avec devantures



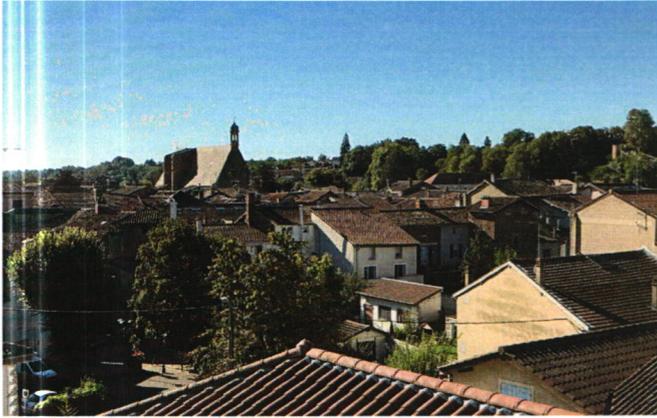
La couleur de la devanture doit être choisie en harmonie avec l'immeuble et le voisinage.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230403-DCM-2023-039-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023



PARTIE 1 - NUANCIER CENTRE ANCIEN - TOITURES

TEINTES DES TUILES :

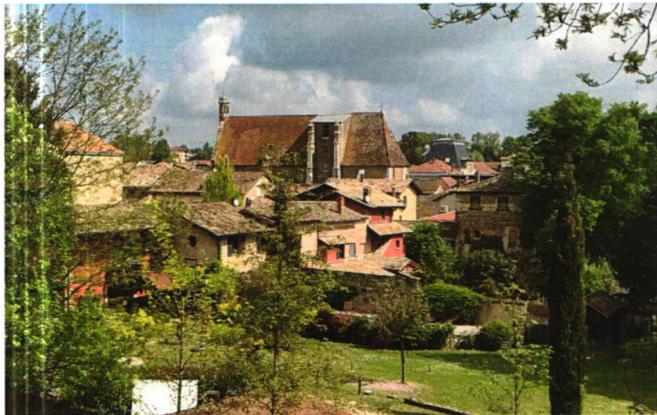


T1 Rouge terre cuite



Les tuiles de teinte provençale et vieux toit sont interdites.

Le zinc et les tuiles vernissées sont autorisés uniquement sur prescription de l'UDAP.



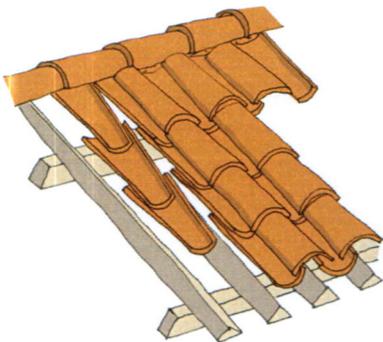
T2 Rouge vieilli



**PRÉDOMINANCE DE TEINTES ROUGES TERRE CUITE
LE PANACHAGE DE TEINTES TROP CONTRASTÉES EST PROSCRIT !
PRÉFÉRER UN NUANÇAGE LÉGER OU L'EMPLOI DE TEINTES BRUTES**

MODÈLES DE TUILES :

1



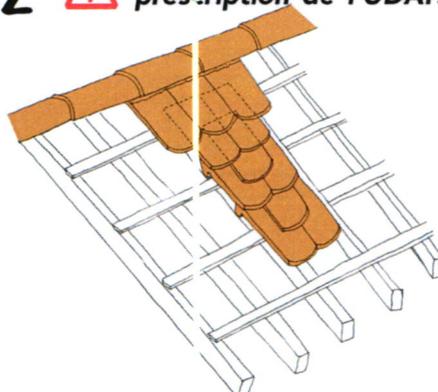
TUILE CANAL PETIT MOULE

2*



NE CONVIENT PAS À TOUS LES ÉDIFICES.

Peut être utilisé avec prescription de l'UDAP.



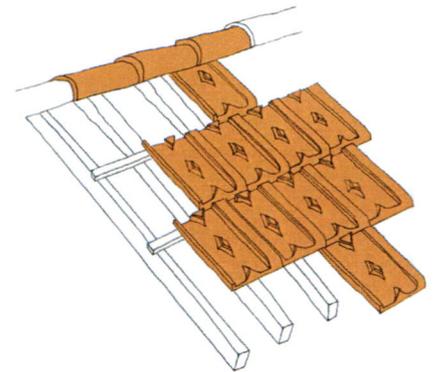
TUILE PLATE DROITE OU A QUEUE DE CASTOR

3*



NE CONVIENT PAS À TOUS LES ÉDIFICES.

Peut être utilisé avec prescription de l'UDAP.



TUILE PLATE LOSANGÉE OU A COTE POUR LES EDIFICES DÉBUT XIXE LES FABRIQUES OU LES BOURGEOIS À FAIBLE PENTE

Accusé de réception en préfecture
001-2101003001-2023-04-01-2023-03-14
Date de réception préfecture : 05/04/2023